

## URBANISME ET AMENAGEMENT

### PORTES D'ENTREES PRINCIPALES PAR THEMATIQUE

#### ... Protection des espaces agricoles et des capacités de production agroalimentaire

- Mobilisation du foncier non bâti public et privé pour l'installation d'exploitants agricoles ; actions de maîtrise foncière
- Réhabilitation de friches
- Développement de régies municipales agricoles

#### ... Organisation de l'espace pour les activités en aval de la chaîne alimentaire

- Gestion des flux de transport (mutualisation des moyens, etc.)
- Implantation des sites et infrastructures (de transformation, de conditionnement, etc.)
- Organisation des systèmes de distribution, de traitement des bio-déchets, etc.



#### VECTEURS ET CIBLES

A l'heure actuelle, les PAT ne se saisissent des questions d'aménagement du territoire que sous l'angle de la mobilisation et de la maîtrise du foncier. L'objet principal des PAT dans le champ de l'aménagement du territoire est aujourd'hui principalement de pérenniser l'activité agricole sur les territoires en maintenant des espaces de production à des fins alimentaires et en traduisant cette intention dans les documents d'urbanisme de type SCoT et PLU/PLUi. C'est donc le monde agricole et plus particulièrement les agriculteurs qui sont les principales cibles de ces actions.



#### POINTS DE VIGILANCE

- **Elargir le cercle d'acteurs en associant des acteurs clés**

On observe que **très peu des porteurs de projets** qui se sont saisis du champ « foncier / aménagement du territoire » **ont mobilisé dans leur PAT des acteurs « ressources », notamment les SAFER** (les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) dans leurs actions visant à protéger du foncier et à lutter contre les emprises foncières. Pourtant, les SAFER paraissent être des acteurs incontournables sur ces questions de protection des terres agricoles et d'accompagnement à l'installation. De même, quelques projets ont fait appel à l'association Terres de liens pour les accompagner sur ces sujets, mais ceux-ci restent minoritaires.

- **Être vigilant sur les questions de « planification alimentaire »<sup>1</sup>**

La « planification alimentaire » revêt deux aspects :

- **La programmation de la production agricole sur le territoire** consiste, en fonction des besoins alimentaires du territoire, à arbitrer et à programmer l'utilisation du foncier (types de productions, etc.).

Les acteurs du monde agricole se montrent particulièrement vigilants et critiques sur ce point. Ils ne désirent pas que leur activité soit décidée (liberté d'entreprendre) et figée dans les documents d'urbanisme mais souhaitent au contraire pouvoir s'adapter aux évolutions des marchés. Ainsi, la programmation du foncier selon les besoins alimentaires (autrement que sous forme contractuelle) est un vrai sujet de controverse auquel il faut être attentif.

- **L'aménagement et la structuration du territoire** pour organiser un véritable « maillage alimentaire » à partir des zones de production, des infrastructures agro-alimentaires, des espaces de distribution, de consommation, etc.

En phase d'émergence, seuls quelques PAT ont pour l'instant initié une telle réflexion. A terme, l'enjeu sera **d'associer les acteurs de la logistique et de la distribution (activités aval) sur cette problématique**. On constate effectivement que ces acteurs sont très peu impliqués dans les PAT actuellement en développement alors qu'ils ont des savoir-faire et expertises très intéressantes à mobiliser sur ces questions d'organisation et de structuration de l'espace.

<sup>1</sup> Sur ce sujet, un travail de recherche sur la planification alimentaire mené par Terres en villes en partenariat avec la FNAU dans le cadre du Rn PAT est en cours. Se référer au livrable publié sur le site du Rn PAT <http://rnpat.fr/>



## PROJETS INTERESSANTS OU ACTIONS INNOVANTES

- **Le pôle agro-alimentaire isérois**

Le pôle agro-alimentaire est porté par le Conseil départemental de l'Isère, la ville de Grenoble et le Pays Voironnais. Ce projet vise à créer une entité de structuration des outils et des acteurs de l'économie alimentaire du territoire. L'ambition est de soutenir l'agriculture et l'activité économique locales en structurant des filières alimentaires de produits isérois qui seront commercialisés en direct (par la restauration collective et les GMS) ou via la restauration commerciale. En cours de développement, le pôle agro-alimentaire rassemblera le MIN de Grenoble, une légumerie, un abattoir public situé sur le territoire de Grenoble, les acteurs consulaires du département et l'ensemble des acteurs des filières alimentaires. Actuellement, l'enjeu consiste à organiser le travail entre les divers partenaires (financeurs et opérateurs), à accroître l'efficacité des outils existants et à détecter les investissements nécessaires. A terme, l'objectif consistera à optimiser la logistique.

Pour plus d'informations, contacter [nathalie.garcon@isere.fr](mailto:nathalie.garcon@isere.fr) chargée du développement du pôle agro-alimentaire isérois.

## RESSOURCES ET OUTILS DISPONIBLES

### Rapports, études

- **CGEDD. 2017.** *Quelles évolutions pour les schémas de cohérence territoriale ?*. Rapport n° 010656-01. avril 2017
- **Inspection générale des finances, CGED.** 2012. *Rapport sur la mobilisation du foncier*. décembre 2012
- Ministère du logement et de l'habitat durable, *Le SCoT : un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable d'un territoire*, mai 2016
- **Ministère du logement et de l'habitat durable. 2016.** *Le SCoT*. mai 2016
- **Ministère de la cohésion des territoires. 2017.** *PLUi, un outil pour l'avenir des territoires*. juin 2017

### Guides et outils

- **CERFRA. 2011.** *Des outils fonciers au service des espaces agricoles*. 2011
- **CERFRA. 2012.** *Le levier foncier dans le PLU*. 2012
- **CETE Méditerranée. 2013.** *Stratégies foncières locales et mobilisation des outils fonciers en faveur de la biodiversité : guide méthodologique*. mars 2013
- **FNAU, Fédération des SCoT. 2016.** *Les bonnes questions pour une évaluation qualitative des SCoT*. décembre 2016
- **Ministère du logement et de l'habitat durable. 2017.** *Guide de la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme*, avril 2017
- **Terres en villes. 2008.** *Comment bien prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCoT : le guide*. 2008
- **2010.** *Diagnostics agricoles de la planification stratégique : préconisations*. mai 2010
- **2012.** *Prendre en compte l'agriculture dans les SCoT : la démarche*. 2012
- **2016.** *Le point sur le PLUi : législation et réglementations*. janvier 2016

### Site internet

- APCA : <http://www.chambres-agriculture.fr/>

En particulier : <http://www.chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/foncier-urbanisme-et-amenagement/preservation-du-foncier/chartes-de-territoire/>

- Terres en villes : <http://terresenvilles.org/>
- FNAU : <http://www.fnau.org/fr/accueil/>
- SAFER : <http://www.safer.fr/>